

ADOPT4LIFE
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ADOPT4LIFE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ADOPT4LIFE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.



Le 23 juillet 2019

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ADOPT4LIFE**BILAN****31 MARS 2019**

5

	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	8 128	48 707
Comptes à recevoir	1 168	228
À recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (note 4)	52 000	-
TVH à recevoir	14 024	8 019
Frais payés d'avance	2 703	2 521
	<u>78 023</u>	<u>59 475</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	<u>3 026</u>	<u>4 323</u>
	<u>81 049</u>	<u>63 798</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	60 493	56 628
Sommes à remettre à l'état	11 513	-
	<u>72 006</u>	<u>56 628</u>
ACTIF NET	<u>9 043</u>	<u>7 170</u>
	<u>81 049</u>	<u>63 798</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

	2019 \$	2018 \$
	<hr/>	<hr/>
PRODUITS		
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (note 4)	520 000	493 896
Dons	999	361
	<hr/>	<hr/>
	520 999	494 257
CHARGES		
Publicité et promotion	28 238	27 580
Amortissement des immobilisations corporelles	1 297	1 853
Frais informatiques	2 700	4 834
Assurances	2 834	1 935
Fournitures de bureau	1 643	1 147
Honoraires professionnels	40 117	42 861
Programmes	-	2 500
Soutien régional	3 579	3 458
Salaires et avantages sociaux	390 624	362 330
Télécommunications	9 962	8 515
Frais de formation	11 319	11 316
Frais de déplacement et réunions	19 107	21 251
Site web	7 706	10 904
	<hr/>	<hr/>
	519 126	500 484
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	1 873	(6 227)

ADOPT4LIFE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

7

	2019 \$	2018 \$
	<u> </u>	<u> </u>
ACTIF NET – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 170	13 397
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 873</u>	<u>(6 227)</u>
ACTIF NET – À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>9 043</u></u>	<u><u>7 170</u></u>

	2019 \$	2018 \$
	<u> </u>	<u> </u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 873	(6 227)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 297	1 853
	<u>3 170</u>	<u>(4 374)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(940)	(36)
TVH à recevoir	(6 005)	(4 132)
Frais payés d'avance	(182)	4 601
Comptes fournisseurs et frais courus	3 865	39 064
Sommes à remettre à l'état	11 513	(6 820)
À recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	(52 000)	(14 533)
	<u>(43 749)</u>	<u>18 144</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(40 579)	13 770
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>48 707</u>	<u>34 937</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>8 128</u></u>	<u><u>48 707</u></u>

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Adopt4Life a été constitué initialement sans capital-actions en vertu des lois du Canada en août 2011 comme organisme sans but lucratif, sous la dénomination sociale de « Deum Foundation ». Un certificat de modification a été émis le 30 juillet 2015 afin de modifier le nom de l'organisme pour Adopt4Life. La principale activité de l'organisme est d'éduquer la communauté et de servir de porte-parole aux familles adoptives en Ontario par des campagnes de sensibilisation et de favoriser le développement communautaire grâce à des programmes de soutien par les pairs aux familles adoptives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**BASE DE PRÉSENTATION**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. (NCOSBL)

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'aide financière reçue en provenance du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) est comptabilisée à titre de produits lorsqu'elle est reçue. À la fin de chaque exercice, l'organisme calcul s'il y a un montant à rembourser ou à recevoir au MSESSC en comparant les dépenses réelles et les dépenses approuvées. De plus, certains ajustements pourraient être requis suite à l'évaluation du rapport budgétaire émis par l'organisme au MSESSC. Les ajustements sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou au coût après amortissement cumulé. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux indiqué :

Matériel informatique

30 %

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration et de ses comités agissent en tant que bénévole et ne retirent aucune rémunération.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMPÔTS SUR L'EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

L'organisme est exonéré d'impôt sur l'excédent des produits sur les charges en vertu de l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) qui exclut spécifiquement les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, la divulgation d'actifs et passifs éventuels et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. En raison de l'incertitude inhérente des hypothèses retenues dans le calcul d'estimations, il pourrait y avoir une incidence importante sur le résultat net de l'organisme. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats le cas échéant dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et de l'aide à recevoir du Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC). Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

4. MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES (MSESSC)

L'organisme a conclu une entente de service avec le MSESSC du 1er avril 2018 au 31 juillet 2019. Selon les termes de cet accord, l'organisme devait recevoir un montant de 520 000 \$ sous forme d'aide financière pour l'exercice se terminant au 31 mars 2019. Cette aide financière a pour objectif de permettre à l'organisme d'administrer et de promouvoir le programme « Parent2Parent Support Network Program ». De ce montant, 52 000 \$ était toujours à recevoir au 31 mars 2019.

En date du rapport d'audit, l'entente entre l'organisme et le MSESSC pour l'aide financière de l'exercice se terminant au 31 mars 2020 était en cours d'approbation. L'organisme a obtenu la confirmation auprès du MSESSC qu'elle recevrait une aide financière provisoire d'ici l'achèvement de cet accord. La direction estime que l'entente pour l'aide financière de 2020 sera approuvée.

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La majorité des produits de l'organisme ont été reçus sous forme d'aide financière en provenance du MSESSC. Dans l'éventualité que cette aide ne soit plus admissible, la direction est d'avis que la poursuite des opérations de l'organisme pourrait être remise en doute.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux risques auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2019 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus. L'organisme satisfait à ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant l'état des flux de trésorerie et en préparant des budgets financiers.

À l'exception du risque de liquidité, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé au risque de change, risque de crédit, risque de taux d'intérêt ou au risque de prix autre découlant de ses instruments financiers.